

LE DIRECTEUR ACADEMIQUE

des services de l'éducation nationale de la Mayenne

VU la loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École de la République

VU la circulaire n°2012-141 du 2 octobre 2012 relative à l'organisation de la scolarité des élèves allophones nouvellement arrivés

VU la circulaire départementale du 12 septembre 2019 relative à la scolarisation des élèves allophones et francophones nouvellement arrivés

ARRETE

la carte départementale des modules d'alphabétisation et de français langue seconde mise en œuvre dans le second degré à compter du 30 septembre 2019 :

Lieu	Horaires	Module
LGT "Ambroise Paré"	Mercredi 9h - 12h	Alphabétisation pour les élèves de plus de 16 ans
LP "Robert Buron"	Lundi 8h30 - 11h30	Français langue seconde
LP "Gaston Lesnard"	Lundi, mardi, jeudi, vendredi 9h-12h	Mesure d'accueil et de scolarisation temporaire
Collège "Paul-Emile Victor"	Mardi 13h30 - 16h30	Français langue seconde
Collège "Jean-Louis Bernard"	Mardi 13h30 - 16h30	Français langue seconde
Collège "Volney"	Mardi et jeudi 9h - 12h	Français langue seconde
Collège "Emmanuel De Martonne"	Lundi et mercredi 9h - 12h	Français langue seconde
Collège "Alain Gerbault"	Mardi 13h30 - 16h30	Alphabétisation

Laval, le 25 septembre 2019



Denis WALECKX